3.3/15-810_V1.1

Prorogation

Valide du **27 février 2024**

au **30 avril 2025**

Sur le procédé

Modulaire Architecturé

Document non valide

Titulaire(s) : **Société COUGNAUD CONSTRUCTION S.A.S**
Mouilleron Le Captif Parc d'Activités Beaupuy 2
CS 40028
85035 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Internet : https://www.cougnaud.com/

Groupe Spécialisé n° 3.3 - Structures tridimensionnelles, ouvrages de fondation et d'infrastructure

Famille de produit/Procédé : Module tridimensionnel à structure acier

COMMISSION CHARGÉE DE FORMULER LES AVIS TECHNIQUES

Secrétariat : CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - email : secretariat.at@cstb.fr

www.ccfat.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB ; Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site Internet du CSTB (http://www.cstb.fr)

AVANT-PROPOS

Les Avis Techniques et les Documents Techniques d'Application sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction des éléments d'appréciation sur la façon de concevoir et de construire des ouvrages au moyen de produits ou procédés de construction dont la constitution ou l'emploi ne relèvent pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.
Au terme d'une évaluation collective, l'avis technique de la commission se prononce sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés relativement aux exigences réglementaires et d'usage auxquelles l'ouvrage à construire doit normalement satisfaire.

Version du document

Description	Rapporteur	Président
Prorogation à l'Avis Technique 3.3/15-810_V1	Loïc PAYET	Roseline BERNARDIN-EZRAN

Avis du Groupe Spécialisé

Par décision du Groupe Spécialisé n° 3.3 - Structures tridimensionnelles, ouvrages de fondation et d'infrastructure de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, en date du 27 février 2024, la validité de l'Avis Technique **3.3/15-810_V1** est prolongée jusqu'au 30 avril 2025.

Document non valide